

**initiative sur le City Management :
la Municipalité consulte les commerçants lausannois**

Pour faire suite à l'aboutissement de l'initiative communale sur le City management, la Municipalité lance aujourd'hui une consultation auprès des milieux intéressés. Deux options sont proposées: l'aménagement du dispositif actuel avec une réduction de la taxe; l'abandon de la taxe sur les commerces. Des propositions seront formulées d'ici mai 2009 au Conseil communal sur la base des résultats de cette consultation.

Le 6 août 2008, la Municipalité constatait l'aboutissement, avec 12'741 signatures valables pour 16'132 signatures reçues, de l'initiative communale dite «Pour une ville respectueuse de ses commerçants». A travers ce texte, les initiants demandent l'abrogation du règlement concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management) adopté par le Conseil communal le 23 janvier 2007.

La Municipalité souhaite aujourd'hui recueillir l'opinion des milieux intéressés. D'entente avec la Fondation City Management, elle soumet à l'appréciation des associations de commerçants, des assujettis à la taxe ainsi que des partis politiques lausannois représentés au Conseil communal le choix entre deux options possibles :

- **Aménagement du dispositif actuel** en conservant les modalités d'action qui le fondent mais en modifiant la taxe dans le sens d'une réduction des montants facturés, avec réexamen de la nécessité d'une taxe d'ici cinq ans. Cette option consisterait à soumettre au Conseil communal un contre-projet à l'initiative.
- **Abrogation de la taxe sur les commerces** allant dans le sens de l'initiative. Tout en prévoyant de poursuivre certaines actions de soutien au commerce, cette option privilégierait les actions individuelles. Si cette option devait être adoptée par le Conseil communal, une votation populaire ne serait pas nécessaire.

Le document envoyé présente également un premier bilan des actions menées en faveur du commerce grâce à la taxe.

Sans préjuger des résultats de la consultation, la Municipalité estime indispensable de continuer à promouvoir le commerce de détail en ville. Elle souhaite en particulier que les commerçants se réunissent autour de leurs associations et qu'ils participent, avec elles, à cet effort de promotion.

La Municipalité de Lausanne

La présentation des deux options et le bilan des actions conduites par la Fondation City Management sont disponibles sur www.lausanne.ch/communiqués.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00

Lausanne, le 16 mars 2009